

## **Commission d’Ethique, de Déontologie et d’Intégrité scientifique**

### **Compte-rendu de la réunion du Lundi 15 Mai 2023**

Présents : Dominique Perrotin (président de la commission), Christian R. Andres (réfèrent de l’intégrité scientifique), Guillaume Desoubeaux, Lobna Ouldamer, Théodora Bejan-Angoulvant, Frédéric Spinhirny, Xavier Amiot, Mahtab Samimi, Dominique Baetz, Jeanne Saupin et Arsène Gambier

Excusés : Éric Pichon, Yves Gruel, Pierre-François Dequin, Claude Ophèle Rossetto, Romain Miguel Montanes, Franck Bruyère, Béatrice Birmelé, Jacques Portier, Victoire Leroy, et Walid Darwiche

#### **Point N°1 à l’ordre du jour : information sur l’intégrité scientifique**

Monsieur le Pr Christian R. Andres, réfèrent de l’intégrité scientifique de l’université de Tours, dresse un état des lieux des affaires de méconduite qui sont en cours d’investigation au niveau de l’institution. A part un cas de plagiat avéré (et dont l’enquête est maintenant close, et dont le rapport sera bientôt transmis aux autorités de tutelle), les deux autres concernent des situations conflictuelles au sujet de l’identité ou de l’ordre des signataires pour les articles scientifiques. La commission indique que ces quelques dossiers concrets pourraient peut-être servir de supports pour sensibiliser les praticiens à l’intégrité scientifique.

Le Pr Andres annonce aussi que certains éditeurs refusent d’ores et déjà les articles rédigés à l’aide des logiciels d’intelligence artificielle, tandis que d’autres devraient mettre en place prochainement des outils pour en détecter l’usage.

#### **Point N°2 à l’ordre du jour : projet de convention pour les activités de *proctoring***

Monsieur le directeur des affaires médicales Frédéric Spinhirny indique que la réalisation des activités de *proctoring* ne répond actuellement pas à quelconque cadre réglementaire, ni même juridique. De par ses particularités (exercice pendant les heures ouvrées, sur le lieu de travail, ...), elle ne relève pas non plus de la législation en vigueur pour les activités accessoires. Il existe aujourd’hui un véritable manque de transparence au sujet de sa mise en place. Par exemple, il apparaîtrait normal que les industriels instigateurs dédommagent l’institution, et que le consentement des patients concernés soient obtenus en amont. De même, certaines des sommes perçues par les praticiens impliqués dans le *proctoring* apparaissent indécentes, aux yeux de la commission. Des travaux pour rédiger une convention encadrant ce type d’activités doivent être entrepris.

Les points de l'ordre du jour non traités seront abordés lors de la prochaine séance. Le Pr Dominique Perrotin annonce qu'il s'agissait-là de la dernière réunion organisée sous son autorité de président. L'ensemble des membres de la commission le remercie chaudement pour son implication et sa diligence, mais aussi pour la probité dont il a fait montre pour traiter les différentes situations délicates dont il a été saisi.

La séance est levée, et la prochaine réunion de la commission est fixée au Lundi 26 Juin 2023 à 17h00, vraisemblablement dans la salle 1.1 à côté de la salle de réunion recherche du premier étage de la faculté de médecine.

Compte-rendu rédigé *a posteriori* par Guillaume Desoubeaux le 19/05/2023